

Mise à disposition de gobelets réutilisables

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE



Cc du Gévaudan
9, Avenue Savorgnan de Brazza



CHARTIER
Christiane
Occitanie
christiane.chartier@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé Consommation durable, , Prévention des déchets, Eco-exemplarité, Plastiques,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Les Communautés de Communes du Gévaudan et d'Aubrac Lot Causses Tarn se sont engagées dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) « Sud Aubrac Gévaudan » en 2017.

Dans une logique de réduction des déchets à la source, le PLPD encourage les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles et sportives à être plus respectueux de l'environnement. D'autant plus que la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique soit interdite.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le PLPD Sud Aubrac Gévaudan a décidé de financer les gobelets réutilisables, et propose une mise à disposition gratuite sous conditions : les gobelets réutilisables sont à récupérer à la CC du Gévaudan et à retourner en bonne quantité, lavés et séchés.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Promouvoir l'utilisation de gobelets réutilisables lors des événements se déroulant sur le territoire du PLPD Sud Aubrac Gévaudan.

La contrepartie de cette prestation étant la signature d'une convention. Les gobelets non restitués ou non lavés sont facturés 1 euro à l'organisateur.

Le transport des gobelets restent à la charge de l'organisateur de l'événement.

Objectifs quantitatifs :

En 2018 :

13 emprunteurs ont bénéficié de la prestation et ont signé la convention.

Plus de 5200 usages en gobelets au total.

Résultats qualitatifs :

- Sensibilisation des organisateurs d'événement de l'impact des déchets lié à leur manifestation ;
- Sensibilisation du grand public à la réduction des déchets ;
- Sites moins impactés par les gobelets au sol et limitant le nettoyage après la manifestation ;
- Pas de frais d'achat de gobelets jetables pour les associations ;
- Meilleure image de la manifestation ;
- Démarche environnementale appréciée par les associations.

MISE EN OEUVRE

Planning:

- Janvier 2018 : S'équiper de 2900 gobelets réutilisables et de 29 bacs de stockage ;
- Février 2018 : Conception de 29 boîtes de 100 gobelets et personnalisation de celles-ci avec étiquettes PLPD et fiches consignes de rangement et d'hygiène ;
- Mars 2018 : Réalisation d'une convention de prêt ;
- Avril 2018 : Réalisation d'une plaquette de présentation du service de mise à disposition de vaisselles réutilisables, et d'une affiche pour présenter la consigne d'1€ ;
- Mai 2018 : Réalisation d'un dépliant complémentaire "Organiser un événement zéro déchet" + affiches « clés pour 1 manifestation éco-responsable » ;
- Mai 2018 : Conception d'un kit de communication à fournir aux associations lors du retrait des gobelets ;
- Juin 2018 : Partenariat avec Lozère Graffic pour les démarches de remplacement des gobelets manquants

(1€ TTC / gobelet manquant) ;

- Juin 2018 : Création d'un tableur de suivi pour la gestion du service ;
- Fin mai / Juin 2018 : Campagne de communication envoyée à toutes les communes, à la presse locale et aux offices de tourisme pour relayer l'information aux associations.
- Juin 2018 : 1^{er} prêt de gobelets par une association.

Moyens humains :

Une chargée de prévention pour :

- Recherche de fournisseurs et demande de devis ;
- Mise en place de la convention de prêt et formulaire de demande ;
- Stockage des gobelets ;
- Relationnel avec les associations organisatrices d'événements ;
- Communication : Réalisation de la plaquette de présentation du service + mise en place d'une affiche de communication sur la consigne d'1€ à utiliser lors de l'événement + communication auprès des partenaires relais ;
- Vérification des stocks et du lavage de la vaisselle restituée.

Moyens financiers :

- Coût d'achat pour 2 900 gobelets avec sérigraphie et frais d'impression : 1407,8 € TTC ;
- Coût d'achat pour 29 bacs de stockage : 173,71 € TTC (100 gobelets par bac) ;
- Coût de communication (impression d'affiches et dépliants) : 469,6 € TTC
- La mise à disposition des gobelets est gratuite.

Moyens techniques :

- Achat de gobelets personnalisés portant le logo du PLPD « J'agis je réduis ! » ainsi que ceux des partenaires (ADEME, EPCI, CD48)
- Achat de bacs pour le transport et le stockage des gobelets ;
- Réalisation d'une plaquette et affiche pour expliquer le fonctionnement de la consigne ;
- Prévoir un espace adapté pour le stockage des gobelets.

Partenaires mobilisés :

- Ecoverre : fournisseur des gobelets initiaux ;
- Lozere Graffic : fournisseur local chargée de refaire les gobelets dès le règlement effectué par les associations. ;
- Les 27 communes du PLPD pour relayer l'information ;
- Les offices de tourisme : pour relayer l'information ;
- Les associations sportives et culturelles du territoire du PLPD.

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Cette action est facilement reproductible et adaptée aux petites et grandes manifestations.

Attention à ne pas sous-estimer la logistique à mettre en place pour répondre à la demande.

Difficultés rencontrées :

Difficile d'estimer le nombre de gobelets manquants pour anticiper leur remplacement.

Energivore en temps pour la gestion : suivi, réservation, retrait, retour, stockage ...

Recommandations éventuelles:

- La mise en place de la consigne d'1€ est essentielle pour l'association ;
- Les gobelets non rendus sont facturés à l'association et permettent de renouveler le stock mais cela n'est pas le but ;
- Les gobelets doivent être réservés en amont de la manifestation auprès du PLPD afin de définir les besoins et la date de retrait des gobelets ;

Les gobelets sont retirés à la Communauté de Communes après signature de la convention de prêt. Ce formulaire précise les coordonnées de l'association, la description de la manifestation, le nombre de gobelets retirés et rappelle le règlement en place ;

- Les gobelets doivent être ramenés en quantité, lavés et secs à la Communauté de Communes par l'association ;
- L'animatrice du PLPD se charge de vérifier les quantités et le lavage du matériel par les associations ;
- Pour faciliter les démarches nous avons opté pour le principe suivant : Les gobelets manquants

sont facturés à l'association, encaissés par la société partenaire direct du PLPD pour cette action. En effet, Les nouveaux gobelets sont directement livrés à la CC du Gévaudan dès le règlement effectué.



Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **décembre 2018**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.